

MANIVEU (p. 139 et 140). — *Manevieu*, château situé sur les bords du Gier, et dans la commune de Saint-Martin-de-Cornas (Rhône). L'Obituaire nous donne le nom du premier possesseur connu de cet ancien fief, Jacob de Manevieu, qui vivait au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

MONS ROTUNDUS (p. 139. note 12 et p. 193). Dans l'acte nécrologique de l'archevêque Renaud (1226), aussi bien que dans la pièce justificative à laquelle il se réfère (1214), ce nom s'applique à *Montrond*, près de Givors, (Rhône), et non à *Meylieu-Montrond*, canton de Saint-Galmier (Loire). Il s'agit là, en effet, d'une transaction entre l'archevêque de Lyon et Guichard, seigneur de Montagny (Rhône), au sujet de divers droits réclamés par les parties à Givors et dans les environs de cette petite ville. D'un autre côté, jamais les seigneurs de Montagny n'ont possédé Montrond (Loire), qui après avoir appartenu aux comtes de Forez, fut cédé, en 1302, par le comte Jean 1<sup>er</sup> à la famille chevaleresque Arthaud de Saint-Germain, qui prit plus tard le nom d'Apchon, et a possédé ce château jusqu'à la Révolution.

MORNANTET. (p. 139. note 7). — *Mornantet*, petite rivière qui passe à Mornant (Rhône). Le nom de ce cours d'eau apparaît pour la première fois dans le nécrologe de l'archevêque Renaud (1226), qui avait acquis une parcelle de terre située, dit l'Obituaire, entre le Mornantet et le Garon : « *aliam peciam terre inter Mornantet et Giron.* » M. Guigue a cru à tort que le nom de Mornantet désignait Mornant lui-même. Aussi pour faire adopter sa restitution propose-t-il de lire : *Givors*, au lieu de *Giron*; nous croyons plutôt qu'il fallait lire : *Garon*. La distance qui sépare Givors de Mornant est de dix kilomètres; on n'a donc pu désigner